

## Audiences et séances de conciliation en personne

## L'aménagement physique des salles

Le Tribunal administratif du travail procède actuellement à l'installation d'écrans protecteurs dans plusieurs de ses salles d'audience, partout au Québec. Les écrans que nous avons choisis ont l'avantage d'être légers, durables et de la plus grande transparence. De plus, ils n'empêchent pas le son de circuler, ce qui facilite l'enregistrement des audiences et la communication entre les personnes.

## Les consignes sanitaires

- Les salles d'attente et les aires de circulation seront aménagées pour assurer le respect de la distanciation physique.
- Le nettoyage des salles et des aires communes se fera à une fréquence régulière.
- La transmission de la preuve documentaire avant l'audience sera fortement encouragée de façon à éviter l'échange de documents papier lors de l'audience.
- Un feuillet sera inséré dans l'enveloppe contenant l'avis de convocation pour annoncer certaines règles aux parties qui devront se présenter dans nos locaux.
- Des affiches seront installées dans tous nos bureaux afin de rappeler les consignes sanitaires à respecter.
- Même si nos locaux seront partiellement accessibles à compter du 15 juin 2020, nous demandons aux justiciables de ne pas se présenter à nos bureaux pour déposer des documents. Afin de limiter la circulation dans nos aires communes, vous devrez pour un certain temps continuer à transmettre vos documents en utilisant le courriel, la poste ou nos services en ligne.